



## Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

### Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 24 Mai 2022 à SAINT URClZE

---

L'an 2022, le 24 Mai à 14h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 9 Mai 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient présents, les délégués titulaires suivants : 32

- Pour le collège des Régions : 2  
M GUIBERT, C SAHUET
- Pour le collège des Départements : 2  
V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 28  
B BANES, G TARAYRE, G GASQ-BARES, C CORDELIER, B BOURSINHAC, D CASSAGNES, C MARFIN, B SCHEUER, P HORVILLE, JP NIEL, N HOOGSTOEL, M CHASTANG, M GUIBERT, D SAINT-LEGER, A CHASSANY, R SALVAN, V GENDRE, B REMISE, C PIGNOL, E MALHERBE, MF THOMAS, C MALAVIEILLE, JP KIRCHER, E SOULENQ, G GIRMA, B BASTIDE, P REY, N BATIFOL

#### Etaient présents, les délégués suppléants suivants : 5

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 5  
R GARRIQ, JM MOLINARIE, J NEYROLLES, P MARTIN, D FONTANGE

#### Etaient excusées avec pouvoir, les délégués titulaires suivants : 23

- Pour le collège des Régions : 2  
S SAUTAREL (pouvoir à M GUIBERT), C CARLES (pouvoir à C SAHUET)
- Pour le collège des Départements : 2  
A CAZARD (pouvoir à A ASTRUC), P BREMOND (pouvoir à V ALAZARD)
- Pour le collège des Communes : 19  
J VALADIER (pouvoir à B BANES), M VABRET (pouvoir à B BOURSINHAC), J PRADALIER (pouvoir à JP NIEL), N MOULIADE (pouvoir à G TARAYRE), P CESTRIERES (pouvoir à D CASSAGNES), JL MIQUEL (pouvoir à G GASQ-BARES), C VERLAGUET (pouvoir à B SCHEUER), R AUGUY (pouvoir à C MARFIN), M BORIES (pouvoir à C CORDELIER), P POUDEVIGNE (pouvoir à JP KIRCHER), M CASTAN (pouvoir à B REMISE), L MOULIADE (pouvoir à E MALHERBE), E BREZET (pouvoir à B BASTIDE), V MOURGUES (pouvoir à P REY), P CHARLEMAGNE (pouvoir à P HORVILLE), D CAYLA (pouvoir à M GUIBERT), Y DELMAS supp (pouvoir à E SOULENQ), A FALCON (pouvoir à G GIRMA), T PIGNIDE (pouvoir à V GENDRE)

#### Excusés : 55

- Pour le collège des Régions : 6  
A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE, P MAZET, A GENOLHER
- Pour le collège des Départements : 3  
JC ANGLARS, C CHARRIAUD, S PANTEL
- Pour le collège des Communes : 46  
B NAYROLLES, B SABY, P BOULDOIRES, C LABORIE, A BRAS, L PIGOT, R SEGUIN, R BOUDON, P BEAUREGARD, J GROS, F BILLON, G FONTUGNE, JM TARDIEU, B BERTY, M MALIGES, D LONGEAC, A BLANQUET, D DOMENICHINI, F SARTRE, A BOUARD, M MALGOUYRES, V GELY, C GROLIER, X POUDEVIGNE, D JURQUET, M BURDINO, J FERRIER, JL VAYSSIER, E ROUX, F BAILLY, T PEGORIER, R CAZARD, JM GOMBERT, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FELGEIROLLES, J PIC, C FINES, C HUGON, C BOULLE, JC HERTZOG, J CHALMETON, C CHAUFFOUR, C CABIROU, JN BRUGERON

#### Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 60 membres sur 115

Le Quorum est atteint

Président la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président  
Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

## **Sujets à l'ordre du jour :**

- 1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 10 Février 2022 à St Chély d'Aubrac**
- 2. Comptes de Gestion / Comptes Administratifs / Affectations de résultats 2021**
  - A. Comptes de Gestion 2021
  - B. Comptes Administratifs 2021 du Budget Principal
  - C. Affectation des Résultats 2021 du Budget Principal
  - D. Comptes Administratifs 2021 du Budget annexe Programmes Territoriaux
  - E. Affectation des Résultats 2021 du Budget annexe Programmes Territoriaux
  - F. Comptes Administratifs 2021 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux
  - G. Affectation des Résultats 2021 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux
- 3. Modification du Programme de création de prototypes de mobilier et de signalétique (14)**
- 4. Décision Modificative N°1 du Budget Principal**
- 5. PPG Bès Tranche 4**
- 6. Solidarité UKRAINE**
- 7. Bilan d'activités 2021 – Projet d'activités 2022**

# 1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 10 Février 2022 à St Chély d'Aubrac

**Rapporteur** : Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 10 Février 2022 à St Chély d'Aubrac à 14h00.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du document de séance du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

## PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>48.41%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 10 Février 2022 à Saint Chély d'Aubrac.

## 2. Comptes de Gestion / Comptes Administratifs / Affectations de Résultats 2021

### A. Comptes de Gestion 2021

**Rapporteur** : Bernard BASTIDE, Président

Vu les Budgets Primitifs 2021 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ses Budgets annexes (Programmes Territoriaux et Programmes Agri-environnementaux) ainsi que les Décisions Modificatives et Budgets Supplémentaires qui se rattachent à chacun de ces budgets ;

Vu le Compte de Gestion 2021 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ceux de ses Budgets annexes que sont les Programmes Territoriaux et les Programmes Agri-environnementaux dressés par le Trésorier Principal (dont un extrait est ci-joint) ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats antérieurs reportés aux différents Budgets 2021, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

#### PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet les Comptes de Gestion 2021 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ceux de ses Budgets annexes aux votes auprès de ses membres.

#### DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>48.41%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, approuve sans réserve et à l'unanimité les Comptes de Gestion du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ses Budgets annexes (Programmes Territoriaux et Programmes Agri-environnementaux) pour l'exercice 2021.

**COMPTE DE GESTION 2021  
BUDGET PRINCIPAL**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ESPALION

ETABLISSEMENT : SM AMGT GESTION DU PNR AUBRAC

**Résultats budgétaires de l'exercice**

72000 - SM AMGT GESTION DU PNR AUBRAC

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	978 342,80	2 804 992,24	3 783 335,04
Titres de recette émis (b)	660 369,97	1 404 565,60	2 064 935,57
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	660 369,97	1 404 565,60	2 064 935,57
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	574 544,36	2 692 393,94	3 266 938,30
Mandats émis (f)	40 556,65	1 557 459,58	1 598 016,23
Annulations de mandats (g)		30,15	30,15
Depenses nettes (h = f - g)	40 556,65	1 557 429,43	1 597 986,08
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	619 813,32		466 949,49
(h - d) Déficit		152 863,83	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ESPALION

ETABLISSEMENT : SM AMGT GESTION DU PNR AUBRAC

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

72000 - SM AMGT GESTION DU PNR AUBRAC

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-152 572,36		619 813,32		467 240,96
Fonctionnement	-406 590,72		-152 863,83		-559 454,55
<b>TOTAL I</b>	<b>-559 163,08</b>		<b>466 949,49</b>		<b>-92 213,59</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
72001-PROG TER SM AMGT G PNR A					
Investissement	14 708,74		-39 232,15		-24 523,41
Fonctionnement	162 367,58		5 467,58		167 835,16
<b>Sous-Total</b>	<b>177 076,32</b>		<b>-33 764,57</b>		<b>143 311,75</b>
72002-PROG AGRI-ENV SM AM G PN					
Investissement					
Fonctionnement	-27 153,63		-7 420,35		-34 573,98
<b>Sous-Total</b>	<b>-27 153,63</b>		<b>-7 420,35</b>		<b>-34 573,98</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>149 922,69</b>		<b>-41 184,92</b>		<b>108 737,77</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-409 240,39</b>		<b>425 764,57</b>		<b>16 524,18</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ESPALION

ETABLISSEMENT : SM AMGT GESTION DU PNR AUBRAC

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

72000 - SM AMGT GESTION DU PNR AUBRAC

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-409 240,39</b>		<b>425 764,57</b>		<b>16 524,18</b>

**COMPTE DE GESTION 2021**  
**BUDGET ANNEXE PROGRAMMES TERRITORIAUX**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ESPALION

ETABLISSEMENT : PROG TER SM AMGT G PNR AUBRAC

**Résultats budgétaires de l'exercice**

72001 - PROG TER SM AMGT G PNR AUBRAC

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	195 475,24	656 016,01	851 491,25
Titres de recette émis (b)	29 270,09	185 761,47	215 031,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	29 270,09	185 761,47	215 031,56
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	186 144,16	656 016,01	842 160,17
Mandats émis (f)	68 502,24	180 293,89	248 796,13
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	68 502,24	180 293,89	248 796,13
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		5 467,58	
(h - d) Déficit	39 232,15		33 764,57

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ESPALION

ETABLISSEMENT : PROG TER SM AMGT G PNR AUBRAC

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

72001 - PROG TER SM AMGT G PNR AUBRAC

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PROG TER SM AMGT G PNR AUBRAC					
Investissement	14 708,74		-39 232,15		-24 523,41
Fonctionnement	162 367,58		5 467,58		167 835,16
<b>Sous-Total</b>	<b>177 076,32</b>		<b>-33 764,57</b>		<b>143 311,75</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>177 076,32</b>		<b>-33 764,57</b>		<b>143 311,75</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>177 076,32</b>		<b>-33 764,57</b>		<b>143 311,75</b>

**COMPTE DE GESTION 2021**  
**BUDGET ANNEXE PROGRAMMES AGRI-ENVIRONNEMENTAUX**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ESPALION

ETABLISSEMENT : PROG AGRI-ENV SM AM G PNR AUBR

**Résultats budgétaires de l'exercice**

72002 - PROG AGRI-ENV SM AM G PNR AUBR

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		234 272,13	234 272,13
Titres de recette émis (b)		78 302,49	78 302,49
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		78 302,49	78 302,49
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		234 272,13	234 272,13
Mandats émis (f)		85 722,84	85 722,84
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		85 722,84	85 722,84
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		7 420,35	7 420,35

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ESPALION

ETABLISSEMENT : PROG AGRI-ENV SM AM G PNR AUBR

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

72002 - PROG AGRI-ENV SM AM G PNR AUBR

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PROG AGRI-ENV SM AM G PNR AUBR					
Investissement					
Fonctionnement	-27 153,63		-7 420,35		-34 573,98
<b>Sous-Total</b>	<b>-27 153,63</b>		<b>-7 420,35</b>		<b>-34 573,98</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-27 153,63</b>		<b>-7 420,35</b>		<b>-34 573,98</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-27 153,63</b>		<b>-7 420,35</b>		<b>-34 573,98</b>

## B. Comptes Administratifs 2021 du Budget Principal

**Rapporteur** : Vincent ALAZARD, Vice-Président

Sous la Présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Vice-Président, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2021 du Budget Principal qui s'établit ainsi :

### Section de Fonctionnement :

#### DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 - Déficit antérieur reporté	406 590.72	0.00
011 - Charges à caractère général	1 265 204.99	627 412.31
012 - Charge de personnel	876 337.40	875 732.93
042 - Opérations d'ordres entre section	26 897.19	26 897.19
65 - Autres charges gestion courante	109 363.64	23 202.93
66 - Charges financières	8 000.00	4 184.07
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 692 393.94</b>	<b>1 557 429.43</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
013 – Atténuation de charges	0.00	15 755.37
70 – Produits de services	721 137.42	174 367.29
74 – Dotations et participations	2 083 854.82	1 214 391.10
75 – Autres produits gestion courante	0.00	1.47
77 – Produits exceptionnels	0.00	50.37
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 804 992.24</b>	<b>1 404 565.60</b>

### Section d'Investissement :

#### DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
001 – Solde d'exécution d'inv. reporté	152 572.36	0.00 €
16 – Remboursement d'emprunt	4 000.00	0.00
20 – Immobilisations incorporelles	65 893.00	28 635.00
21 – Immobilisations corporelles	286 879.00	11 921.65
4581 – Investissement sous mandat	65 200.00	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>574 544.36</b>	<b>40 556.65</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
040 – Opérations d'ordre entre section	26 897.19	26 897.19
10 – Dotations Fonds divers Réserves	0.00	10 185.08
13 – Subventions d'investissement	159 789.86	41 362.50
16 – Emprunts et dettes assimilées	740 000.00	500 000.00
4582 – Investissement sous mandat	51 655.75	81 925.20
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>978 342.80</b>	<b>660 369.97</b>

## RESULTATS BUDGET 2021 BUDGET PRINCIPAL (14000)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	152 572.36 €		406 590.72 €		559 163.08 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	40 556.65 €	660 369.97 €	1 557 429.43 €	1 404 565.60 €	1 597 986.08 €	2 064 935.57 €
<b>TOTAL</b>	<b>193 129.01 €</b>	<b>660 369.97 €</b>	<b>1 964 020.15 €</b>	<b>1 404 565.60 €</b>	<b>2 157 149.16 €</b>	<b>2 064 935.57 €</b>
Résultat de clôture		467 240.96 €	559 454.55 €		92 213.59 €	
Reste à réaliser *						
<b>TOTAL CUMULE</b>		467 240.96 €	559 454.55 €		92 213.59 €	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		467 240.96 €	559 454.55 €		92 213.59 €	

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	2	0	50	50	12.76%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>47.90%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le Compte Administratif du Budget Principal du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2021.

## C. Affectation des Résultats 2021 du Budget Principal

Accusé de réception en préfecture  
012-200048692-20220524-20220524SMAG04-DE  
Reçu le 03/06/2022

818 Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	Budget Principal
-------------------	--	---------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de **B. BASTIDE - Pdt**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €  
- un déficit de fonctionnement de : -559 454.55 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	115		
Nombre de membres présents :	60		
Nombre de suffrages exprimés :	60		
VOTES : Contre	0	Pour	60

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-152 863.83 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-406 590.72 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>-559 454.55 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	467 240.96 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 0.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	559 454.55 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par **B. BASTIDE, Pdt**, compte tenu de la transmission AUBRAC, le 24/05/2022 et de la publication le 24/05/2022.

A AUBRAC, le 24/05/2022.

Parc naturel régional de l'Aubrac  
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC  
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 84  
SIRET : 200 048 692 000 12

## D. Comptes Administratifs 2021 du Budget annexe Programmes Territoriaux

**Rapporteur** : Vincent ALAZARD, Vice-Président

Sous la Présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Vice-Président, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Programmes Territoriaux qui s'établit ainsi :

### Section de Fonctionnement :

#### DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
011 - Charges à caractère général	185 756.28	88 834.43
012 - Charge de personnel	468 146.73	89 346.46
042 - Opérations d'ordres entre section	2 113.00	2 113.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>656 016.01</b>	<b>180 293.89</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 – Excédent antérieur reporté Fonc	162 367.58	0.00
70 – Produits de services	192 554.00	62 164.53
74 – Dotations et participations	301 094.43	123 596.94
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>656 016.01</b>	<b>185 761.47</b>

### Section d'Investissement :

#### DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
21 – Immobilisations corporelles	3 200.00	2 250.00
4581 – Investissement sous mandat	182 944.16	66 252.24
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>186 144.16</b>	<b>68 502.24</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
001 – Solde d'exécution d'inv. reporté	14 708.74	0.00
040 – Opérations d'ordre entre section	2 113.00	2 113.00
4582 – Investissement sous mandat	178 653.50	27 157.09
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>195 475.24</b>	<b>29 270.09</b>

## RESULTATS BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE 1 PROGRAMMES TERRITORIAUX (14001)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		14 708.74 €		162 367.58 €	0.00 €	177 076.32 €
Opérations de l'exercice	68 502.24 €	29 270.09 €	180 293.89 €	185 761.47 €	248 796.13 €	215 031.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 502.24 €</b>	<b>43 978.83 €</b>	<b>180 293.89 €</b>	<b>348 129.05 €</b>	<b>248 796.13 €</b>	<b>392 107.88 €</b>
Résultat de clôture	24 523.41 €			167 835.16 €		143 311.75 €
Reste à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>24 523.41 €</b>			<b>167 835.16 €</b>		<b>143 311.75 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>24 523.41 €</b>			<b>167 835.16 €</b>		<b>143 311.75 €</b>

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	2	0	50	50	12.76%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>47.90%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le Compte Administratif du Budget Annexe Programmes Territoriaux du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2021.

## E. Affectation des Résultats 2021 du Budget annexe Programmes Territoriaux

Accusé de réception en préfecture  
012-200048692-20220524-20220524SMAG06-DE  
Reçu le 03/06/2022

815 Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	Budget Annexe Prog Territoriaux
-------------------	--	---------------------------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de **B. BASTIDE - PdT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 167 835.16 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	115
Nombre de membres présents :	60
Nombre de suffrages exprimés :	60
VOTES : Contre	0
Pour	60

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 467.58 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 367.58 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	167 835.16 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-24 523.41 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 167 835.16 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	167 835.16 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par **B. BASTIDE, PdT** . compte tenu de la transmission AUBRAC, le 24/05/2022 et de la publication le 24/05/2022.

A AUBRAC, le 24/05/2022.

Parc naturel régional de l'Aubrac  
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC  
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86  
SIRET : 200 048 692 000 12



## F. Comptes Administratifs 2021 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux

**Rapporteur** : Vincent ALAZARD, Vice-Président

Sous la Présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Vice-Président, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux qui s'établit ainsi :

### Section de Fonctionnement :

#### DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 – Déficit antérieur reporté (fonc)	27 153.63	0.00
011 - Charges à caractère général	124 699.00	53 608.97
012 - Charge de personnel	82 419.60	32 113.87
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>234 272.13</b>	<b>85 722.84</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
70 – Produits de services	589.52	0.00
74 – Dotations et participations	233 682.61	78 302.49
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>234 272.13</b>	<b>78 302.49</b>

## RESULTATS BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE 2 PROGRAMMES AGRI-ENVIRONNEMENTAUX (14002)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés			27 153.63 €		27 153.63 €	0.00 €
Opérations de l'exercice			85 722.84 €	78 302.49 €	85 722.84 €	78 302.49 €
<b>TOTAL</b>			112 876.47 €	78 302.49 €	112 876.47 €	78 302.49 €
Résultat de clôture			34 573.98 €		34 573.98 €	
Reste à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>			34 573.98 €		34 573.98 €	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>			34 573.98 €		34 573.98 €	

### DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

#### CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	2	0	50	50	12.76%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>47.90%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le Compte Administratif du Budget Annexe Programmes Agri-Environnementaux du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2021.

## G. Affectation des Résultats 2021 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux

Accusé de réception en préfecture  
012-200048692-20220524-20220524SMAG08-DE  
Reçu le 03/06/2022

814 Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	Budget Annexe Prog Agri-Env
-------------------	--	-----------------------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de **B. BASTIDE, Pat**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €  
- un déficit de fonctionnement de : -34 573.98 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 115  
Nombre de membres présents : 60  
Nombre de suffrages exprimés : 60  
VOTES : Contre 0 Pour 60

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-7 420.35 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-27 153.63 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		<b>-34 573.98 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>0.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		34 573.98 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par **B. BASTIDE, Pat**, compte tenu de la transmission AUBRAC, le 24/05/2022 et de la publication le 24/05/2022.

A AUBRAC, le 24/05/2022.

**Parc naturel régional de l'Aubrac**  
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC  
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86  
SIRET : 200 048 692 000 12



### 3. Modification du Programme de création de prototypes de mobilier et de signalétique (I4)

**Rapporteur :** Nicolas LEBLOIS, Agent du Parc

- Vu la délibération n°SMAG.20-08.10.2019 permettant d'engager le programme de création de mobilier de confort et de signalétique,
- Considérant l'évolution du projet et les modifications nécessaires du plan de financement de ce programme.

**Contexte :**

Le PNR de l'Aubrac, dès sa phase de préfiguration a engagé une démarche d'harmonisation et de rationalisation de la signalétique dans le cadre de la maîtrise de la publicité et la préservation des paysages du quotidien. Le PNR est également au côté des collectivités dans leur projet d'aménagement de bourgs et de sites afin de favoriser des projets qualitatifs, identitaires et adaptés. Ces objectifs se retrouvent dans la charte du PNR en particulier au travers des mesures 15, 29, 30 et 34.

Le territoire dispose de nombreux sites d'interprétation, d'espace à enjeux où la signalétique et les aménagements sont parfois désuets et hors sol. Dans le cadre de la stratégie de développement le Parc Naturel Régional souhaite se doter d'une gamme de mobilier de signalétique et de confort identitaire de l'Aubrac qui pourrait être implantée sur les itinéraires et lieux de sensibilisation mais également dans les centre-bourgs.

Cette gamme se décomposera en 2 versions -milieu « naturel » et milieu « urbain » selon 8 mobiliers différents :

- Grand RIS 160\*120
- Totem RIS 51\*135
- Petit RIS 80\*120
- Panneaux 45\*45 présentant des points de départ de randonnée ou des sites d'intérêt
- Jalonnement.
- Table.
- Banc.
- Poubelle – concernée uniquement par la version milieu « urbain »

**Objectif :**

Le programme prévoit la création de chacun des mobiliers précités ainsi que la fabrication des prototypes correspondants afin d'analyser leur condition d'implantation sur site, les contraintes techniques (montage, adaptabilité) et la résistance aux conditions météorologiques. Deux grands principes régissent le travail du duo de compétence concepteur/fabricant attendu : principe de frugalité en matière et technicité et principe de réalité économique.

Grâce au plan d'exécution, le matériel créer pourra dans un second temps être reproduit et faire l'objet de commande pour répondre aux besoins des collectivités du territoire.

**Plan de financement :**

Dépenses (TTC)	Candidats non retenus au terme du concours	Prestation de création candidat retenu	Prototypage	Suivi et coordination	Total
	3 600,00 €	6 240,00 €	22 200,00 €	5 000,00 €	<b>37 040,00 €</b>
Recettes (TTC)	Région Occitanie	Leader	Autofinancement		Total
	15 898,00 €	12 778,98 €	8 363,02 €		<b>37 040,00 €</b>

La Région Occitanie a attribué son financement pour ce projet.

#### PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider la poursuite de l'opération, son contenu et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à solliciter un financement complémentaire auprès du fonds Leader,
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du Syndicat.

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>48.41%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la poursuite de l'opération, son contenu et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à solliciter un financement complémentaire auprès du fonds Leader,
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du Syndicat.

#### 4. Décision Modificative N°1 du Budget Principal

SMAG.10 - 24.05.2022

Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC - BUDGET PRINCIPAL M14 SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	DM 2022
------------	---	---------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1

#### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	115
Nombre de membres présents	ou représentés 60
Nombre de suffrages exprimés	60
VOTES : Contre	0
Pour	60
Date de convocation :	09/05/2022

L'an 2022, le 24/05, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de , B. BASTIDE, Prt

Objet : modifications d'affectations entre chapitres  
En dépenses d'investissements  
Suite à modification sur opération (I4) : Prototypage de mobiliers  
et de signalétique d'interprétation

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		6 402.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>6 402.00 €</b>
D 2152 : Installations de voirie	6 402.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>6 402.00 €</b>	

## 5. PPG Bès Tranche 4

**Rapporteur** : Cloé GARREL, Agent du Parc

### **Rappel :**

Le diagnostic réalisé en 2018 sur le Bès et ses 6 principaux affluents a mis en évidence la fragilité de ce bassin versant où le cumul et la pérennisation de différents problèmes sont à l'origine d'une dégradation progressive du milieu : absence de régénération naturelle de la ripisylve et manque d'entretien, dégradation de la qualité de l'eau, effondrement des berges et mise en suspension des particules fines par l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau, drainage des zones humides et recalibrage du petit chevelu de tête de bassin... Face à ce constat, un Plan pluriannuel de gestion (PPG) a été élaboré puis validé en 2019 par les partenaires et les Communautés de communes du bassin versant. Ces Communautés de communes ont également choisi de déléguer au PNR Aubrac la mise en œuvre des actions prévues dans le PPG.

L'amont du Bès ainsi que les Plèches, les Chantagues et le Rioumau sont particulièrement touchés par les problématiques de colmatage du lit du cours d'eau et d'érosion des berges. De plus, certains de ces cours d'eau abritent des espèces patrimoniales remarquables (Mulette perlière, Ecrevisse à pieds blancs). Le Comité de pilotage de suivi du PPG du Bès a donc priorisé les travaux de mise en défens des berges et d'aménagement de points d'abreuvement sur ces rivières.

### **Contenu des travaux :**

Afin de préparer ces travaux qui seront réalisés à l'automne 2023 dans le cadre de la 4ème tranche du PPG Bès, un avant-projet détaillé des investissements en zone agricole a été réalisé au cours du mois d'avril 2022. Cet avant-projet prévoit :

- L'aménagement de points d'abreuvement permettant d'éviter la divagation du bétail dans les cours d'eau de limiter les problèmes de contamination bactériologique et de réduire les facteurs de colmatage du lit de la rivière.
- L'aménagement de passages à gué correspondant à des travaux de stabilisation de la zone de traversée pour réduire au minimum l'apport de terre et de sable dans le cours d'eau.
- La mise en défens des berges qui seront ainsi soustraits au piétinement et à l'érosion.

### **Partie lozérienne du bassin du Bès :**

La partie lozérienne de la tranche de travaux n°4 concerne les cours d'eau des Plèches et du Bès, ainsi qu'un affluent des Plèches (cours d'eau non nommé). Les travaux chiffrés dans le cadre de l'avant-projet détaillé sont situés sur 7 parcelles, sur les communes de Nasbinals et des Salces. Pour ces travaux des financements seront sollicités via l'appel à projet de la mesure 441 du PDR Midi-Pyrénées pour la réalisation de :

- 7 points d'abreuvement
- 8 passages à gué
- 2780 mètres linéaire de clôture

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES	Montant total € HT	Montant total € TTC	RECETTES	Montant total en €
Clôtures	12 115,10	14 538,12	Montant total des aides attendues au titre de l'appel à projet 441 du PDRR	21 437,08
Abreuvoirs	9 551,25	11 461,50	Autofinancement	10 718,54
Passages à gué	5 130,00	6 156,00		
<b>TOTAL</b>	<b>26 796,35</b>	<b>32 155,62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 155,62</b>

### **Partie cantalienne du bassin du Bès :**

La partie cantalienne de la tranche de travaux n°4 concerne le cours d'eau du Rioumau. Les travaux chiffrés dans le cadre de cet avant-projet détaillé sont situés sur 6 parcelles, sur la commune de Saint-Urcize. Pour ces travaux des financements seront sollicités auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la réalisation de :

- 9 points d'abreuvement
- 2 passages à gué
- 1683 mètres linéaire de clôture

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES	Montant total € HT	Montant total € TTC	RECETTES	Montant total en €
Clôtures	8 422,70	10 107,24	Montant total des aides attendues (Agence de l'eau Adour-Garonne)	21 068,56
Abreuvoirs	16 482,00	19 778,40	Autofinancement	10 534,28
Passages à gué	1 431,00	1 717,20		
<b>TOTAL</b>	<b>26 335,70</b>	<b>31 602,84</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 602,84</b>

### PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les travaux proposés en zone agricole dans le cadre de la 4ème tranche de travaux du Plan Pluriannuel de Gestion du bassin du Bès,
- de valider le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- d'autoriser le Président à modifier le plan de financement de ce projet sous réserve des crédits inscrits au budget et que cela n'augmente pas la part d'autofinancement des Communautés de communes,
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget.

### DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés		POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp	
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%	
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>48.41%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

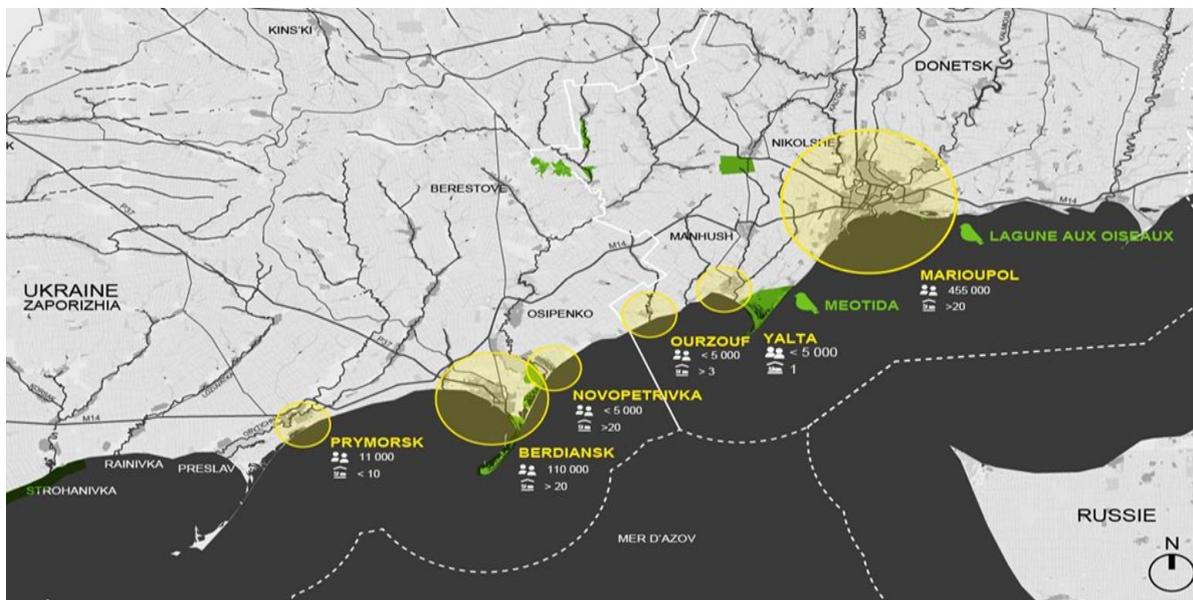
- de valider les travaux proposés en zone agricole dans le cadre de la 4ème tranche de travaux du Plan Pluriannuel de Gestion du bassin du Bès,
- de valider le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- d'autoriser le Président à modifier le plan de financement de ce projet sous réserve des crédits inscrits au budget et que cela n'augmente pas la part d'autofinancement des Communautés de communes,
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget.

## 6. Solidarité UKRAINE

**Rapporteur** : Olivier GUIARD, Directeur

Le parc ornithologique ukrainien de Meotida est un partenaire des parcs naturels régionaux de France. Situé sur les rives de la mer d'Azov dans la région de Marioupol, il a dû faire face début avril à un afflux de déplacés habitants de Marioupol.

L'administration du parc a pris en charge l'organisation des hébergements et du ravitaillement de ces populations mais les moyens manquent et la directrice du parc a dû faire appel à la solidarité de ses homologues français.



Considérant l'urgence de la situation, la Fédération des PNR de France a décidé lors de son assemblée générale du 6 avril 2022 d'organiser la collecte des fonds auprès des PNR qui le souhaiteraient et d'assurer leur transfert au bénéfice du parc de Meotida.

### PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

→ d'autoriser le Parc à verser 1000 € à la Fédération des parcs naturels régionaux de France en soutien au parc ukrainien de Meotida.

### DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>48.41%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ d'autoriser le Parc à verser 1000 € à la Fédération des parcs naturels régionaux de France en soutien au parc ukrainien de Meotida.

## 7. Bilan d'activités 2021 – Projet d'activités 2022

**Rapporteur** : O GUIARD, Directeur et Responsables de Pôles

L'année 2021, marquée par la prolongation de la crise sanitaire et le renouvellement d'une grande partie de l'équipe technique, a tout de même été riche d'opérations (études/travaux) engagées directement par le Parc ou par ses partenaires, avec son appui.

Le document présentant synthétiquement l'ensemble des opérations réalisées en 2021 et celles prévues en 2022 a été distribué en début de séance et joint à la délibération.

Les éléments clefs du bilan d'activité 2021 et des perspectives pour 2022 sont présentés en séance par les responsables de pôles.

### PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le bilan d'activités 2021 et le projet d'activités 2022 (joint à la présente délibération) aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

### DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>115</b>		<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>48.41%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

1. valide le bilan d'activités 2021 et toutes les opérations et réalisations qui en ont découlées ;
2. approuve le projet d'activités 2022 et autorise le Président à engager les missions présentées et les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,  
le Président remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance.**

Fait à Aubrac, le 24 Mai 2022, pour valoir ce que de droit.

Le Président



**Parc naturel régional de l'Aubrac**  
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC  
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86  
SIRET : 200 048 692 000 12

Bernard BASTIDE